

Bon de soutien



*Etablissement privé
d'enseignement
supérieur Association
reconnue d'utilité
publique, habilitée à
recevoir des dons et legs*

**Bon à retourner à l'adresse
suivante :**

ESCOM

1, allée du réseau Jean-Marie
Buckmaster

60200 Compiègne

Déductions fiscales possibles :

-Déduire **66% de votre don de votre
impôt sur le revenu** dans la limite de
20% de vos revenus imposables

OU

-Déduire **75% de votre don de votre
ISF** dans la limite de 50 000 €

Vos coordonnées

Nom:

Prénom :

Adresse :

CP : Ville:

Je souhaite m'inscrire à la lettre électronique de l'ESCOM

Courriel :

Oui, je souhaite soutenir l'ESCOM pour un montant de :

50 € 100 € 150 € 300 €

500 € 1 000 € Autres : €

Je choisis d'affecter mon don :

selon les besoins de l'école pour assurer sa mission

à l'attribution de bourses pour les étudiants les plus démunis

Vous pouvez déduire de l'impôt sur le revenu 66% de votre don, dans la limite de 20% de vos revenus. **Ainsi, un don de 150 € ne vous coûte réellement que 51 € après déduction fiscale**

Ou vous pouvez déduire de votre ISF 75% de votre don, dans la limite de 50 000 €. **Ainsi, un don de 200 € ne vous coûte réellement que 50 € après déduction fiscale.**